

hôpital. Il faut aussi mentionner les fondations privées, très nombreuses plusieurs d'elles très parfaites, entr'autres les fondations Rotchild, l'hôpital de l'Institut Pasteur pour l'étude spéciale des maladies contagieuses, l'hôpital catholique St Joseph, et combien d'autres encore.

Les médecins et chirurgiens des hôpitaux de l'Assistance Publique sont nommés au concours. Ces concours sont aussi nombreux que sérieux, les premiers éliminatoires, les derniers décisifs. Les élus ont charge du service hospitalier, mais non pas de l'enseignement. On se plaint de plus en plus de cette différenciation et de toutes parts à peu près l'on demande une modification.

LE CORPS ENSEIGNANT.

Il relève lui exclusivement de la Faculté et du Ministre de l'Instruction Publique. Toutes les positions en sont gagnées au concours aussi et c'est là à notre avis un des facteurs les plus effectifs de l'excellence et de la supériorité du corps professoral de la France.

Tous les assistants proprement dits, soient-ils externes ou internes — sont des étudiants en France, tandis qu'en Allemagne ce sont des docteurs en médecine. Les concours que doivent subir les aspirants à l'externat et à l'internat sont si sévères que les élus sont par le fait même une élite. Pour donner une idée combien sont recherchées ces positions, je dirai qu'en 1900, il y eut plus de 600 concurrents pour 60 positions vacantes. Ces examens sont plus sévères que pour le doctorat, et si j'ajoute que les titulaires doivent encore servir un minimum de trois années avant de se présenter pour le doctorat, c'est dire que le titre "d'interne des hôpitaux de Paris" est à la fois un honneur et une valeur.

Le prochain pas, en chirurgie par exemple, consiste à concourir pour une position de professeur d'anatomie, puis de chef de clinique. A mesure que l'aspirant monte, les concours deviennent plus difficiles et pour devenir agrégé, requiert à la fois des connaissances aussi étendues que profondes et un talent d'exposition hors ligne.

En France les Agrégés doivent se spécialiser dans une des seize branches que voici : (décret de juillet 1909) :

Anatomie et Embryologie.

Histologie.

Physiologie.

Parasitologie et sciences naturelles appliquées à la médecine.

Bactériologie.

Physique biologique et médicale.

Chimie biologique et médicale.

Matière médicale et pharmacodynamie.

Médecine générale.

Maladies mentales.

Chirurgie générale.

Anatomie pathologique.

Obstétrique.

Ophthalmologie.

Oto-rhino-laryngologie.

Pharmacie.

Les épreuves sont de deux ordres ; les unes préparatoires ou éliminatoires, les autres définitives. Les premières consistent 10. en un exposé public fait par le candidat lui-même de ses travaux personnels ; 20. Une leçon de 3-4 hr après trois heures de préparation en salle fermée ; 30. Une composition sur un sujet d'anatomie et de physiologie.

Les épreuves définitives consistent en : 10. Une leçon orale d'une heure après 48 hrs de préparation libre ; 20. une épreuve technique ou clinique.

De ceci ressort en toute évidence, ce nous semble, que les candidats doivent non seulement avoir une connaissance approfondie des sciences médicales, mais en plus posséder le talent d'en faire part en un langage aussi clair et agréable qu'élégant et concis.

Et c'est là en effet, une des caractéristiques des maîtres français : leur talent d'exposition clinique, rarement égalé et jamais surpassé.

Les agrégés sont nommés pour 9 ans, après les quels s'ils n'ont pas dans l'intervalle monté un échelon de plus, ils perdent titre et privilèges.

Quant au professeur, il est comme en Allemagne choisi par le conseil de la Faculté, soit parmi les agrégés en exercice, soit parmi les professeurs d'une université soeur : tel Lapersonne fut appelé de Bordeaux à Paris et Nicolas de Nancy à Paris : on choisit le plus compétent. Le ministre de l'Instruction Publique parafait le choix de la Faculté.

J'ajouterai et c'est encore là une des particularités de l'Ecole française qui lui assure une vitalité et une productivité de première valeur — c'est qu'il est un "age-limite" arrivé à laquelle le professeur doit monter un échelon de plus et passer au rang des professeurs honoraires pour faire place à plus actif et plus productif que lui. C'est une des forces de la faculté, puisqu'elle lui assure une élite d'hommes actifs et en pleine puissance de production, au lieu de laisser ses chaires occupées par des talents replets et devenus satisfaits d'un statu quo improductif.

Que dire de l'étudiant ? — et ceci nous amène à parler des

METHODES D'ENSEIGNEMENT

Paris comptait en 1909 plus de 3,200 étudiants en médecine "inscrits", — ce qui ne comprend pas le très grand nombre des médecins étrangers qui viennent parfaire leur éducation professionnelle et se spécialiser en quelque branche particulière, sans prendre pour cela l'inscription à la Faculté ni le diplôme de docteur : et ils sont légion.

La durée du curriculum médical est de 5 ans au minimum. N'oublions pas que l'étudiant doit être à l'avance possesseur du diplôme P. C. N. — physique, chimie et sciences naturelles — avant l'admission à la Faculté.

Le programme des études est mi-partie obligatoire, mi-partie facultatif ; les travaux pratiques de laboratoire